

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
—
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mai 2021

Date de la

Convocation :
21 mai 2021

Date d’Affichage :
31 mai 2021

L’an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire, délibérations n° 72 à
82 et de M. MASSON Jean Pierre, 1^{er} Adjoint, délibérations 83 et 84.

Objet : Délibération n° 2021-081

Projet d’aménagement d’un point d’eau au pâturage de l’Alp : demande de subvention.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien (de la délibération n°72 à la délibération n° 82), GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie.

Absent : M. FINE Sébastien (délibérations n° 83 et 84).

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire expose au conseil municipal :

VU le Diagnostic pastoral réalisé sur l’alpage de l’Alp,

VU l’aménagement « dispositifs de stockage d’eau et d’équipements pour l’abreuvement des troupeaux ovins » mis en place à l’été 2018,

VU que la bâche de stockage d’eau s’est déchirée au mois d’août 2020 et qu’il convient de la remplacer,

CONSIDERANT que la commune peut bénéficier de financement du Conseil Départemental au titre « l’appel à projet travaux pastoraux » pour acquérir une nouvelle bâche de stockage,

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter ce financement pour le projet d’aménagement de « dispositifs de stockage d’eau et d’équipements pour l’abreuvement des troupeaux ovins » pour un montant estimé de 2 605.00 €. HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du projet qui lui a été présentée pour un montant de 2 605.00€. HT,
- **APPROUVE** le plan de financement global qui prévoit :
 - 30 % de subvention Départementale, soit un montant de 781.50 € HT
 - 70 % d’autofinancement, soit 1 823.50 € HT.
- **DECIDE** de déposer une demande de subventions au titre de « l’appel à projet travaux pastoraux » du Département pour un montant de 781.50 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE